

Introduction

Philippe Antoine

La question des relations intergénérationnelles en Afrique n'est guère abordée par les démographes. Cette problématique évoque inmanquablement la situation des personnes âgées et les modifications de la structure par âge liées au vieillissement de la population. Mais, de façon plus large, elle conduit à l'étude des transferts intergénérationnels et d'entraide, des rapports de pouvoir et particulièrement du pouvoir des aînés et du rôle qu'ils jouent dans le contrôle de la vie sociale.

Notre vision des sociétés reste marquée par une partition en trois des âges de la vie : enfance, adulte, vieillesse. Dès 1770, Paul Henri Thiry d'Holbach (Bourdelaï, 1994), mettait en évidence le cycle des générations et l'entraide intergénérationnelle attendue : « *L'attention portée aux enfants a occupé votre maturité, mais ceux-ci vous rendront pendant vos vieux jours les soins que vous leur avez prodigués pendant leur jeunesse fragile* ». Les termes de la réciprocité entre générations, différée dans le temps, étaient posés. L'approche anthropologique reste également marquée par le classement en générations d'individus dans un même rapport de filiation (Attias-Donfut et Rosenmayr, 1994). Les jeunes contractent une dette envers leurs parents dont ils devront s'acquitter à l'âge adulte. En Afrique, dans certains groupes sociaux, une même génération peut être très étendue en âge, parfois sur plus de quarante ans. À côté des générations, il existe dans certaines sociétés une autre construction sociale du temps, celle des classes d'âges. Les deux systèmes s'entremêlent : on peut appartenir à une même génération et à des classes d'âges différentes. Ces systèmes de classement temporel sont souvent spécifiques à chaque société et rendent donc les comparaisons difficiles.

Un regroupement des âges en trois grands groupes s'est imposé à partir du modèle des sociétés européennes. Selon Patrice Bourdelaï (1994), c'est l'anglais Gregory King (1694) qui est l'un des premiers à distinguer trois grands groupes d'âges dans les dénombrements : les 0-15 ans, les 16-59 ans et les 60 ans et plus. Cette distinction en trois âges de la vie était principalement fondée sur une répartition des âges où seuls les adultes (16-59 ans) étaient en capacité d'être combattant. Pour Patrice Bourdelaï, la norme de 60 ans s'est imposée au cours du XVIII^e siècle, en France et dans de nombreux pays européens, en s'inspirant en particulier des œuvres de Cicéron qui, dès

la Rome antique, proposait déjà cet âge comme seuil de la vieillesse. À quelques variantes près (plus ou moins 5 à 10 ans), c'est toujours autour de 60 ans que l'on continue aujourd'hui de fixer la borne temporelle marquant l'entrée dans la vieillesse. Bien des siècles ont passé, les progrès de la médecine et de la santé publique ont énormément accru l'espérance de vie, les structures des familles ont changé, la scolarisation se prolonge, la vie active débute plus tardivement, et pourtant le schéma des trois âges de la vie perdure de façon explicite ou implicite, alors qu'il n'est pas rare, avec le prolongement de la longévité, que quatre voire cinq générations coexistent.

Le vieillissement démographique fait lui aussi référence aux évolutions des structures par âge. La baisse de la fécondité constitue le principal moteur du processus de vieillissement démographique. Lorsque le rythme de cette baisse est faible, cela peut conduire à une évolution lente de la structure par âge. Communément, on va parler de structures jeunes quand la majeure partie de la population occupe la base de la pyramide et de population vieillissante quand, au contraire, une part importante de cette population occupe le sommet. On admet qu'une population vieillit quand la proportion des 60 ans et plus dépasse les 10 % (Thumerelle, 2000). À l'aune de ce chiffre, l'Afrique est encore jeune, et pour un certain temps encore, car la fécondité reste relativement élevée (Gendreau *et al.*, 2002). Selon les perspectives des Nations unies établies en 1985, on prévoyait une proportion de 6,9 % de personnes de plus de 65 ans en Afrique en 2005. Contrairement à ces prévisions, cette proportion n'est pas encore atteinte actuellement. En effet, en 2005, seulement 5,2 % de la population du continent africain dépassent l'âge de 60 ans alors que cette proportion atteint déjà 9 % en Amérique Latine et en Asie et près de 21 % en Europe (tableau 1). Le vieillissement est moins rapide que prévu et la population africaine demeurera jeune pour quelques décennies encore. Si la proportion de personnes âgées évolue très lentement, les effectifs absolus s'accroissent d'environ 2,6 % par an (un peu plus en Afrique de l'Ouest, un peu moins en Afrique australe) : le nombre de personnes de plus de 60 ans passe ainsi d'environ 12 millions en 1950, à 53 millions en 2005 pour atteindre, selon les estimations des Nations unies, 200 millions en 2050.

En 2050, le processus de vieillissement aura débuté en Afrique (plus de 10 % de personnes âgées de plus de 60 ans). Il sera déjà bien avancé en Afrique du Nord avec près de 20 % de personnes âgées, et dans une moindre mesure en Afrique australe. Il n'aura pas encore débuté en Afrique centrale et sera sur le point de commencer en Afrique de l'Ouest et de l'Est. Comparé aux autres continents, le vieillissement en Afrique sera encore loin d'avoir la même ampleur. Il faut toutefois prendre ces projections avec beaucoup de précautions dans la mesure où le Sida constitue une source d'incertitude majeure dans leur élaboration (Velkoff et Kowal, 2007).

Dans l'ensemble, en Afrique, la proportion de personnes âgées est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain, essentiellement sous l'effet de la migration des jeunes adultes et des adolescents (Schoumaker, 2000). Majoritairement dans les campagnes, les personnes âgées connaissent des difficultés d'accès aux soins inhérentes aux carences des infrastructures sanitaires en milieu rural et, dans les régions de fortes émigrations, à des risques d'isolement plus importants. Les femmes

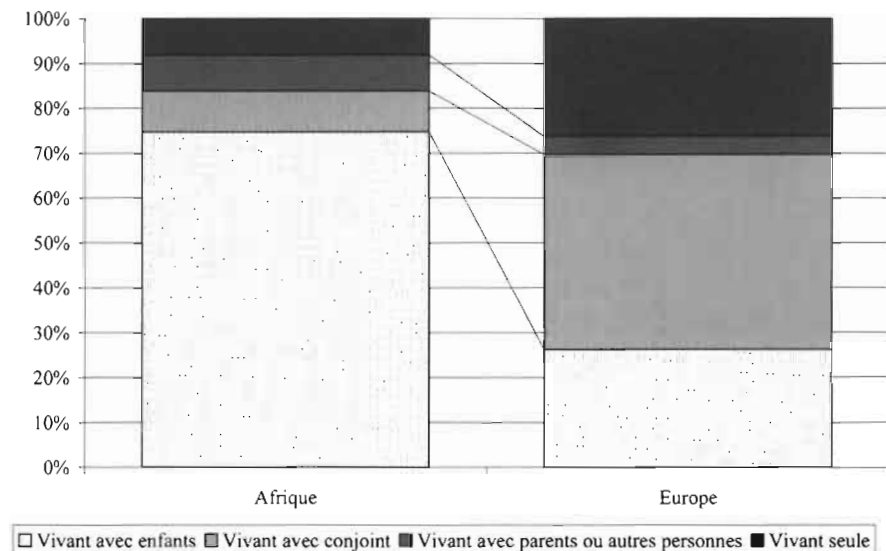
Tableau 1 – Proportion de 60 ans et plus selon les grandes régions (en %)

Région	1950	2005	2050
Afrique	5,3	5,2	10,4
du Nord	5,6	6,8	19,6
de l'Ouest	5,2	4,9	9,3
centrale	5,9	4,5	6,7
de l'Est	4,8	4,5	8,6
australe	6	6,6	13,3
Asie	6,7	9,2	23,7
Amérique Latine et Caraïbe	5,6	9	24,3
Amérique du Nord	12,4	16,7	27,3
Europe	12,1	20,6	34,5
Océanie	11,1	14,1	24,8
Monde	8,1	10,3	21,8

À partir des perspectives des Nations unies, révision 2006.

sont les premières concernées par les questions liées au vieillissement, et ce à plusieurs titres. En Afrique, comme ailleurs, elles sont plus nombreuses à atteindre l'âge de 60 ans, âge où l'on compte 20 % de femmes en plus que d'hommes ; cet écart s'amplifie avec l'âge, au-delà de 80 ans le rapport est de 160 femmes pour 100 hommes (Schoumaker, 2000). Les hommes âgés ont de fortes chances, vu l'écart d'âges important entre conjoints (entre 5 et 10 ans), de garder leur(s) épouse(s) près d'eux jusqu'à leurs derniers jours. Les femmes ont de grandes probabilités de terminer leur vie comme veuves : à 60 ans, environ une femme sur deux est veuve alors que seulement un homme sur dix a perdu son épouse (Schoumaker, 2000). Les systèmes traditionnels de prise en charge des veuves (lévirat, sororat) tendent à tomber en désuétude et elles sont de plus en plus conduites à tenter de subvenir elles-mêmes à leurs besoins. Les femmes sont aussi plus vulnérables car en général peu instruites, et cette vulnérabilité est accrue lorsque les femmes n'ont plus d'enfants survivants. La pratique des enfants confiés peut être un moyen d'éviter la solitude des personnes âgées, bien que cette circulation d'enfants recouvre des motivations bien différentes (enfants confiés pour aider les parents, mais le confiage peut aussi concerner des orphelins ou bien survenir après le divorce des parents ou encore correspondre à des cas de naissances hors mariage, lorsque l'enfant est élevé par sa grand-mère). Selon une étude des Nations unies (2003), la plupart des personnes âgées, en Afrique, vivent avec leurs enfants soit comme chefs de ménage, soit dans le ménage des enfants. Peu d'entre elles vivent seules (figure 1).

Figure 1 – Comparaison des modalités de résidence des personnes âgées en Afrique et en Europe (personnes des deux sexes, âgées de 60 ans et plus)



Source : à partir de Nations unies, 2003.

On a tendance à garder une vision duale de la prise en charge des personnes âgées, opposant la solidarité exclusivement familiale envers la vieillesse dans les pays les moins développés et les systèmes redistributifs hautement sophistiqués des pays les plus développés. Cette opposition est par trop radicale, car il existe toute une gamme de dispositions et d'arrangements concernant la prise en charge des personnes âgées et les flux de redistribution ne sont pas univoques des plus jeunes vers les aînés. Certes les systèmes de retraite sont encore peu répandus ; moins d'un actif sur dix dans le monde peut espérer une quelconque forme de pension de retraite, même modique. Selon Patrice Bourdelais (1994) la notion de retraite apparaît dès 1760 en Europe. Elle découle du passage de la charité à la prévoyance : en effet dans une société qui confie moins largement la vie de ses membres sur terre à la vigilance de Dieu, on tente de garantir à l'individu et au vieillard leur indépendance, y compris économique. Les personnes âgées voient leur place parfois confortée. Ainsi en Afrique du Sud, Andras Sagner (2002) qui étudie le comportement des personnes âgées dans la sphère privée, remarque que dans de nombreux foyers, la pension de retraite constitue la seule source de revenus (dans ce pays il existe un minimum vieillesse distribué aux personnes âgées sans ressources) et les autres membres du ménage en sont dépendants. Mais cette situation est encore exceptionnelle puisque moins de 10 % de la population des 60 ans et plus bénéficie d'une pension en Afrique. De nombreux exemples laissent présager un affaiblissement de la prise en charge des aînés, en particulier dans le domaine de la

santé (Kouamé, 1990 ; Makoni et Stroeken, 2002) où ces personnes sont affectées par des pathologies spécifiques.

Concernant les relations intergénérationnelles, nous écrivions en 1991, concernant la situation à Dakar, que si les jeunes vivent la crise, les aînés la supportent ; c'est-à-dire que la crise conforte la dépendance des plus jeunes envers les aînés. Il y a une vingtaine d'années, à Dakar, une majeure partie de la génération des adultes urbains avait à la fois pris en charge leurs parents dans les années 1960-1970, et avait encore des enfants à charge. La crise ne permettait donc plus le transfert intergénérationnel des plus jeunes vers les aînés. Un travail plus récent, toujours à Dakar (Diagne et Lessault, 2007), vient nuancer ce constat. Dans certains cas le départ tardif des jeunes ne marque pas toujours une dépendance. Face à la perte de revenus des chefs de ménage, certains jeunes actifs participent à la mobilisation des ressources pour le ménage. Le prolongement de la cohabitation intergénérationnelle est alors une des réponses possibles à la dégradation des conditions de vie des familles urbaines. « *Derrière l'apparente dépendance résidentielle des jeunes se dessinent de nouvelles dépendances économiques des aînés contraints par leur perte de légitimité économique à partager l'autorité* » (Diagne et Lessault, 2007). Cette situation n'est pas spécifique à Dakar ; plus généralement, il est parfois difficile de distinguer réellement l'hébergeant de l'hébergé (Golaz *et al.*, 2006) d'autant que la préséance est souvent donnée à la personne la plus âgée.

Les relations entre générations sont un des révélateurs des transformations économiques et sociales actuellement en cours sur le continent africain. Cet ouvrage donne, à travers les dix chapitres qui suivent, un premier aperçu, non exhaustif, de la diversité des approches de l'évolution des relations intergénérationnelles en Afrique. Les personnes âgées, bien qu'encore relativement peu nombreuses, occupent toujours une place qui reste prééminente dans la plupart des sociétés africaines. L'accès à la terre et le mariage, processus souvent interdépendants, relèvent de leur « autorité », mais ce pouvoir leur est de plus en plus contesté. Faute de systèmes de protection sociale efficaces, le travail des aînés demeure une nécessité pour subvenir à leurs besoins et à certains de leurs proches. Les transferts entre générations prennent diverses formes et obéissent à des modalités différentes suivant les sociétés.

Kokou Vignikin décrit les évolutions en cours dans un contexte de dégradation où la pauvreté vient éroder les solidarités familiales : les solidarités deviennent sélectives. Dans les régions où la prévalence du Sida est élevée, deux questions majeures sont soulevées : celle de la prise en charge des malades par la parentèle sur une très longue période et celle du devenir d'un nombre croissant d'orphelins du Sida. Face aux absences institutionnelles, la famille n'a plus les capacités de répondre favorablement à toutes les sollicitations.

La question de l'activité des personnes âgées en ville est soulevée par Philippe Antoine. La présence plus tardive des personnes âgées au travail est une question qui occupe actuellement la scène sociale dans les capitales d'Afrique de l'Ouest et le passage à un âge de la retraite plus tardif pour les salariés est une des revendications majeures des syndicats de la sous-région. À la modicité des revenus des retraités s'ajoutent les charges familiales qui pèsent sur ces personnes jusqu'à un âge relativement avancé. La plupart des personnes âgées ne sont pas à la charge de leurs enfants,

mais, au contraire, ont encore de jeunes enfants à charge. Souvent elles doivent également prendre en charge leurs enfants plus âgés qui ne sont pas encore insérés sur le marché du travail.

Céline Vandermeersch et Éric Kouevidjin montrent qu'en milieu rural (en Côte d'Ivoire et au Sénégal) non seulement hommes et femmes âgés exercent une part importante des travaux agricoles mais ils assurent également l'accueil des enfants confiés par les citadins. Dans un contexte de saturation foncière, le contrôle des terres exercé par les aînés au Sénégal conduit les plus jeunes à diversifier leurs sources de revenus en attendant d'accéder à la terre. Tant en ville qu'à la campagne, l'incidence de la pauvreté sur les personnes âgées les conduit à travailler jusqu'à des âges avancés.

Dans leurs chapitres respectifs, Nicolas Razafindratsima et Jean-Luc Demonsant étudient les transferts entre les parents et les enfants dans deux contextes différents, l'un dans l'agglomération d'Antananarivo à Madagascar et l'autre dans des villages de la Vallée du fleuve Sénégal. À Antananarivo les transferts intergénérationnels constituent la majorité des flux, principalement des enfants vers les parents. D'une part, plus le donateur est aisé plus le montant du transfert est élevé, d'autre part, les transferts s'adressent en priorité aux catégories de parents dans le besoin, comme les veuves, les plus pauvres ou ceux sans travail, ou encore les parents en mauvaise santé. Dans la plupart des familles de la capitale malgache, les enfants semblent bien constituer une « assurance vieillesse », mais dont le montant semble néanmoins insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins des personnes âgées.

Dans la Vallée du fleuve Sénégal, la plupart des enfants ont émigré. Ce sont les enfants des familles de notables qui soutiennent le plus leurs parents, confortant ainsi la position sociale de leur famille et, à plus long terme, leur propre position. Les envois d'argent participent à un système complexe de redistribution qui permet aux notables d'asseoir leur prestige social en redistribuant vers les autres personnes âgées moins aidées par leurs enfants.

Le contrôle du mariage par les aînés est au cœur des trois chapitres qui suivent. Le mariage est un des marqueurs du changement de génération. Comme l'écrivent Véronique Hertrich et Marie Lesclingand, « *en se mariant on passe de la génération des « jeunes » à celle des « adultes » en étant officiellement investi par les "aînés" et redevable de leur confiance* ». Au sud du Mali, en milieu rural où la scolarisation est encore faible, l'évolution du mariage et le relâchement du contrôle matrimonial s'inscrivent dans un contexte caractérisé par l'essor des migrations des jeunes, hommes et femmes, et l'émancipation individuelle qu'elles peuvent procurer. Le démantèlement progressif des dispositions entourant le mariage marque une redéfinition des rapports intergénérationnels, signes d'une perte de reconnaissance de la compétence des générations âgées perceptible aussi dans d'autres domaines.

Dans des villages mossi au Burkina Faso, Anne Attané met en évidence les mutations des choix matrimoniaux et explique comment l'apparition de nouvelles formes de conjugalité renseigne sur l'évolution des relations entre les générations. Par exemple, la remise en cause progressive du lévirat constitue un des signes de ces modifications des relations entre les générations, mais également des relations entre les sexes et au-delà des relations d'alliance. Tout comme au Mali, le pouvoir des aînés s'effrite.

Abdessamad Dialmy rappelle que la domination masculine, au Maroc, est aussi l'expression d'une domination intergénérationnelle, celle de la jeune fille par le père. La règle de la tutelle matrimoniale en constitue le principal révélateur : la jeune fille ne peut se marier sans l'accord d'un tuteur. Au cours du temps les évolutions législatives ont conduit à une remise en cause de cette tutelle matrimoniale, mais les résistances sociales persistent.

La question foncière est l'objet des deux derniers chapitres. Arzouma Éric Bologo montre comment dans l'ouest du Burkina Faso, dans un contexte de pression démographique accrue, les modalités des transferts fonciers intergénérationnels et intrafamiliaux ont profondément évolué. Les contrats familiaux et intergénérationnels liés à la terre connaissent des recompositions profondes. Les normes traditionnelles de la gestion foncière due à la relative rareté des ressources foncières sont remises en cause : les règles d'héritage sont manipulées, la gestion des patrimoines fonciers familiaux devient antagonique.

Valérie Golaz étudie l'évolution des relations entre générations au sein des familles gusii, dans le sud-ouest du Kenya. Le pouvoir décisionnel est de plus en plus aux mains des jeunes, qu'il s'agisse de choix matrimoniaux, économiques, ou politiques. Cependant, malgré une autonomisation rapide et poussée des jeunes dans les diverses sphères économiques, sociales et politiques, le réseau familial continue à apporter un soutien à ceux qui en ont le plus besoin, en particulier les parents âgés.

Dans l'ensemble le constat est unanime, en milieu rural, face à la raréfaction des terres et la paupérisation croissante, le pouvoir des aînés s'effrite et les signes de recul sont nombreux tant dans le domaine de leurs contrôles matrimonial que foncier. Plusieurs pistes de recherches, déjà plus ou moins explorées, se profilent à la lecture des différents textes composant cet ouvrage. Quelle est la nature des différents modes de résidence des personnes âgées ? Une grande proportion d'entre elles réside avec ses enfants ou petits-enfants, mais quelle est l'exacte nature de leurs relations avec leurs enfants : qui est à la charge de qui ? Une analyse secondaire de données existantes comme les recensements ou les enquêtes économiques auprès des ménages pourrait permettre de mieux connaître la diversité des arrangements résidentiels concernant les personnes âgées et les incidences des cohabitations multigénérationnelles. Mais il convient certainement de dépasser le concept de ménage (trop restrictif) pour saisir la diversité des situations d'entraide entre parents et enfants. Quels transferts sont opérés entre parents et enfants et dans quel sens ? Comment s'expriment les solidarités intrafamiliales entre le rural et l'urbain ? Les chances de scolarisation des enfants de personnes âgées sont-elles différentes ou non selon le rang dans la fratrie ou par rapport aux enfants de parents plus jeunes ?

Les migrants partis en ville vers les années 1960-1970, période du fort exode rural, cessent peu à peu leurs activités. Vont-ils rester en ville ou retourner dans leur village d'origine ? Il n'existe certainement pas de schéma unique. Comment s'opère le passage à l'arrêt d'activité pour les salariés ? Quelles sont les tentatives de reconversion qui réussissent ?

Jusqu'à présent on parle des personnes âgées comme d'une catégorie unique, mais elles appartiennent à des catégories sociales différentes. Leur devenir, leur place dans la société est très variable suivant leur appartenance sociale.

Face à l'ampleur des problèmes de santé publique en Afrique on ne porte guère d'intérêt à la qualité de vie et de santé des personnes âgées qui sont affectées par des maladies spécifiques (Makoni et Stroeken, 2002). Quel est le rôle et le comportement des personnels de santé à leur égard ? Il convient d'identifier les politiques sociales vis-à-vis des personnes âgées (Kouamé, 1990). Les femmes sont les plus touchées par le vieillissement (mortalité plus tardive et veuvage) et leur situation demeure précaire en l'absence de structures de solidarités collectives.

Les mécanismes de l'entraide sont perceptibles tant à différents niveaux (familial, communautaire ou associatif, étatique, etc.) qu'à différents moments clefs de la vie dont le passage au statut de personne âgée qui peut être également un processus étalé dans le temps. Au niveau familial, l'entraide entre générations fait intervenir de manière différenciée hommes et femmes selon leurs parcours propres. Il s'agit d'identifier des indicateurs de l'entraide, afin de percevoir dans quelle mesure les familles interviennent pour pallier les défaillances de l'État, et comment ces mécanismes évoluent. Existe-t-il une transmission intergénérationnelle de la pauvreté ou les relations intergénérationnelles atténuent-elles les effets de la pauvreté ?

La proportion de personnes âgées demeure encore faible aujourd'hui en Afrique. Face aux multiples problèmes économiques et sociaux auxquels sont confrontés les États, comment concilier les réponses aux défis posés par la situation des personnes âgées et ceux soulevés par une jeunesse nombreuse, désireuse de trouver sa place ?

Bibliographie

- Attias-Donfut C. et Rosenmayr L., 1994 - *Viellir en Afrique*. Paris, Puf, 353 p.
- Bourdelaïs P., 1994 - *L'âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*. Paris, Éditions Odile Jacob, 503 p.
- Diagne A., Lessault D., 2007 - *Émancipation résidentielle différée et recomposition des dépendances intergénérationnelles à Dakar*. Paris, CEPED, Collection « Regards sur », 41 p.
- Gendreau F., Tabutin D. et Poupard M., 2002 - *Jeunesses, vieillesse, démographies et sociétés*. Chaire Quételet 2001, AUF, Louvain, Academia-Bruylant/L'Harmattan, 394 p.
- Golaz V., Bonvalet C., Delaunay D., Diagne A., Dureau F., Lelièvre E., 2006 - L'hébergement : un état sans statut. in GRAB, *États flous et trajectoires complexes : observation, modélisation, interprétation*. Paris, INED-CEPED, Méthodes et savoirs, n° 5 : 113-135.
- Holbach Paul Henri Thiry d', 1770 - *Système de la Nature, ou Des lois du monde physique & du monde moral*. Réédité en 1961, Paris, INALF.
- King G., 1694 - *Natural and political Observations and Conclusions upon the state and condition of England*. Édité avec une introduction de G.E. Barnett. Baltimore, Johns Hopkins Press (1936).
- Kouamé A., 1990 - *Le vieillissement de la population en Afrique*. Ottawa, CRDI, 46 p.
- Makoni S., Stroeken K., 2002 - *Ageing in Africa*. Burlington, Ashgate, 291 p.
- Nations unies, 2003 - *Living Arrangements of Older Persons Around the World*. New-York, 112 p.
- Nations unies, 2006 - *Perspectives de population*. Révision 2006.
- Sagner A., 2002 - Identity Management and Old Age Construction among Xhosa-speakers in Urban South Africa: Complaint Discourse Revisited, in Makoni Sinfree, Stroeken Koen *Ageing in Africa*. Burlington, Ashgate : 43-66.
- Schoumaker B., 2000 - Le vieillissement en Afrique subsaharienne. *Espace, Populations Sociétés. Le vieillissement dans le monde*, n° 3 : 379-390.
- Thumerelle P.J., 2000 - Vieillissement et longue vie. *Espace, Populations Sociétés. Le vieillissement dans le monde*, n° 3 : 363-378.
- Velkoff V. et Kowal P., 2007 - *Population Aging in Sub-Saharan Africa: Demographic Dimensions 2006*. Washington National Institute On Aging. U.S. Census Bureau, 39 p.